

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU GIESSEN ET DE LA LIEPVRETTE



RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ADOPTÉ LE 25 AVRIL 2019

.....

La composition de la Commission Locale de l'Eau a été renouvelée par arrêté du 19 mars 2019

1. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

Le SAGE approuvé par arrêté inter-préfectoral depuis le 13 avril 2016 est entré dans sa phase de mise en œuvre.

La stratégie du SAGE se décline en 5 objectifs prioritaires, qui devront dès lors être traduits dans les documents qui composeront le SAGE, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource et le Règlement. Les objectifs prioritaires qui découlent de cette stratégie sont les suivants :

- Objectif n°1 : Favoriser une gestion équilibrée des milieux aquatiques et humides fonctionnels dans la perspective de l'atteinte du bon état
- Objectif n°2 : Assurer un équilibre quantitatif entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource
- Objectif n°3 : Améliorer la gouvernance de l'eau
- Objectif n°4 : Résoudre les problèmes persistants de pollutions ponctuelles et diffuses
- Objectif n°5 : Limiter et prévenir le risque inondations

2. REUNIONS

➤ *Commission Locale de l'Eau*

La Commission Locale de l'Eau ne s'est pas réunie en 2018, du fait de son arrêté qui était caduque.

➤ *Bureau de la CLE*

Le bureau de la CLE s'est réuni le 5 octobre 2018 à Sainte-Croix-aux-Mines.

L'ordre du jour était le suivant :

- DAE Déviation de la RN 59 à Châtenois : avis de la CLE
- Travail sur les zones humides
- Renouvellement complet de la CLE
- Points divers

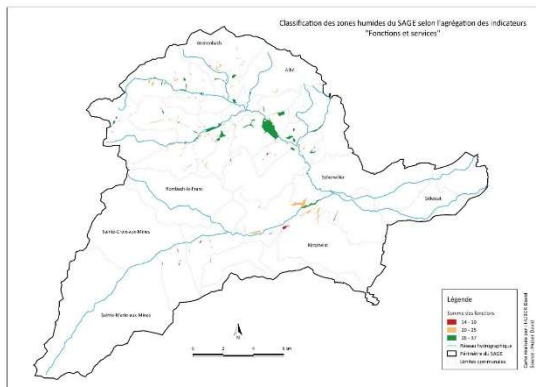
9 personnes assistaient à cette séance.

3. ETUDES

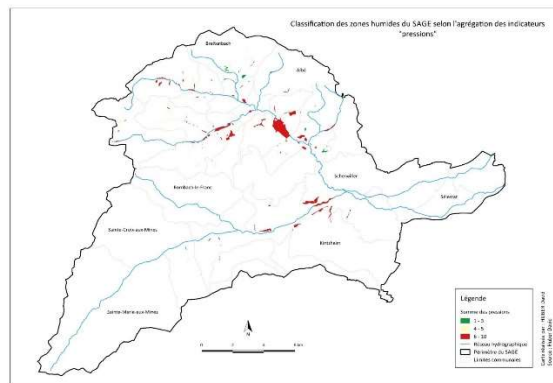
➤ *Plan de gestion stratégique des zones humides*

La commission locale de l'eau a poursuivi le travail sur la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides.

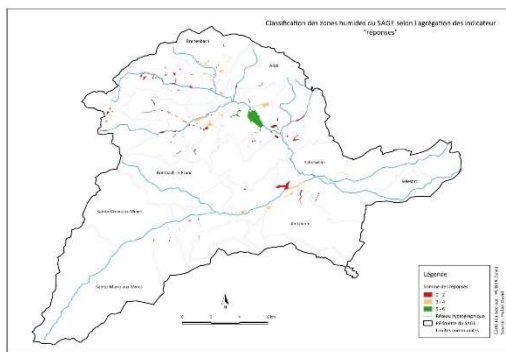
Une étude visant à établir une méthodologie de classification des zones humides a été menée pendant 6 mois. Elle a permis d'identifier une série d'indicateurs afin de caractériser les fonctions et services fournis par les zones humides, les pressions qui s'exercent sur celles-ci ainsi que les niveaux de protection dont elles bénéficient.



Fonctions et services

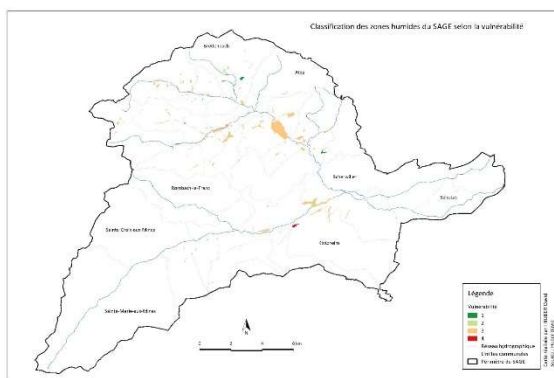


Pressions

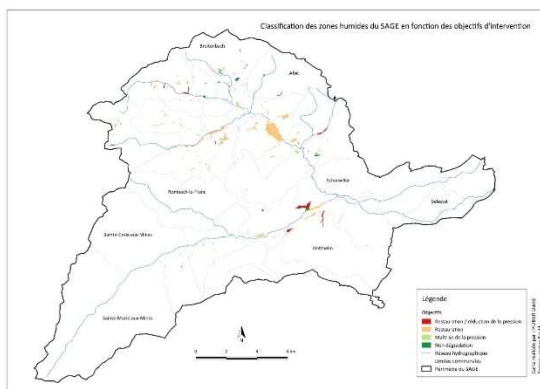


Réponses

A partir de ces indicateurs, des cartes de vulnérabilité et d'objectifs d'intervention ont ainsi été établies.



Vulnérabilité



Objectifs d'intervention

La suite de ce travail se déroulera en 2019 pour établir un plan d'actions.

4. AVIS DE LA CLE SUR LES DOSSIERS LOI SUR L'EAU

➤ *Accompagnement des porteurs de projet*

La stratégie du SAGE est basée sur le rôle que la CLE a souhaité avoir, en tant que chef d'orchestre de la gestion de l'eau sur le bassin versant.

Aussi, la cellule d'animation assure un accompagnement des porteurs de projets qui le souhaitent, afin d'intégrer les enjeux du SAGE dans leur projet, dans un objectif Eviter-Réduire-Compenser.

4 gros porteurs de projets ont sollicité la cellule d'animation sur leurs projets :

- RTE pour des pylônes soumis à d'importants affouillements sur le Giessen à Châtenois
- GRT Gaz pour un affouillement de la canalisation de gaz à Scherwiller
- La DREAL Grand Est pour la déviation de Châtenois
- Le SDEA – CD 67 pour une érosion du Giessen à Neuve-Eglise

Des particuliers ont également été dirigés par les élus vers la cellule d'animation.

Cet accompagnement a permis d'expliquer les enjeux du SAGE auxquels les projets ont été soumis, d'anticiper un certain nombre d'impact et d'aider à la conception la moins impactante possible pour les milieux.

Pour 2018, cela a fait l'objet de 16 réunions.

➤ *Dossiers soumis à l'avis de la CLE*

En 2018, l'avis de la CLE a été sollicité sur 2 dossiers d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

- ✓ Demande d'autorisation temporaire de prélèvement d'eau dans les cours d'eau au bénéfice des agriculteurs irrigants, pour la campagne 2018 : ce dossier a été déposé par la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Elle concernait les demandes de prélèvements en cours d'eau pour permettre l'irrigation des parcelles agricoles. La CLE a émis un avis défavorable.
- ✓ Demande d'autorisation pour l'aménagement de la RN59 – Déviation de Châtenois : ce dossier, déposé par la DREAL Grand Est, vise à construire une route en déviation de la RN59 qui traverse actuellement la commune de Châtenois. Ce projet impacte la zone inondable du Giessen, les zones humides, le fuseau de mobilité ainsi que le Muehlbach. La CLE a émis un avis favorable, sous réserve de prise en compte de ses remarques.

➤ *Dossiers de déclaration transmis pour information de la CLE*

- Affouillement de 3 pylônes électriques au bord du Giessen à Châtenois
- Réhabilitation d'une canalisation de gaz traversant le Luttenbach à Neuve-Eglise
- Travaux d'enrochement au lieu-dit Grand Rombach à Ste-Croix-aux-Mines
- Canalisation de gaz DN450-Cerville-Baldenheim à Scherwiller
- Consolidation des berges par technique mixte sur l'Estergott à St-Pierre-Bois

- Enrochement des berges du Giessen au lieu-dit Pré de la Barbe à Urbeis
- Travaux dans l'Erlenbach busé au niveau du franchissement de la RD424 à Villé
- Stabilisation de 13 ml de berges de la Scheer au lieu-dit « Les fosses » à Lalaye
- Reconstruction d'un mur de rive en enrochement sec sur le Petit Rombach à Ste-Croix-aux-Mines

Le Président de la Commission Locale de l'Eau
Giessen-Lièpvrette

Jean-Marc RIEBEL